EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SÉANCE DU 31 AOÛT 2026 À 19h

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, M. Hervé OZIL, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck LADET, Mme Laurence HOTTE, Mme Lucie VANDAMME, M. Michel GRIFFAY, Mme Hélène BERTRAND, Mme Anne VANPEPERSTRAETE, M. David ALBRAND, Mme Ghislaine SEBAS, M. Cyrille PONSOT, M. Maurice CHARBONNIER, Mme Élodie TEREBINTO.

Absents : M. Jérémy BEGOT qui donne procuration à M. David ALBRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_86 : PERSONNEL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Laurence HOTTE
Secrétaire de séance

Bernard CHEVILLIAT
Maire de LAGORCE

MAIRIE DE LAGORCE 07150 (ARDÈCHE)

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 10 NOV. 2026
ID : 007-210701264-20260831-DE_2026_86-DE